**Comité directeur de la fédération française d’études et sports sous-marins comité départemental Haute-Vienne CODIR FFESSM CODEP 87**

**Lundi 13 septembre 2021 Maison des sports - ville de Limoges – 20h**

Hommage à René Lebreton Pionnier de la plongée sous-Marine en Haute-Vienne

Président d’honneur du CSL Membre comité directeur départemental

Président de la commission nage en eau libre

5ème CODIR élargi aux présidents des clubs et SCA FFESSM de la Haute-Vienne et aux présidents des commissions

Personnes présentes :

**Membres du CODIR** : Aurélien Lazeiras, Président, Béatrice Nevoit, secrétaire adjointe, Pascal Delahaye, trésorier, Michel Farge, Eric Valade, Olivier Orabona, Martine Fournier, Jean-François Arvy, Carole Marmisse, Roland Rambis, David Alouis, Patrice Duloisy, Patrick Mandavy, Franck Pauzet, Pierre Marty, Pascal Hamelin, Daniel Rebeyrol.

17/20 quorum atteint

Nadia Migout CODIR – secrétariat général - excusée - donne pouvoir au président du CODEP 87 Aurélien Lazeiras.

**Présidents de commissions** :

Roland Rambis : technique

Jonathan Lettupe : Archéologie

Pierre Marty : Tir sur cible

Béatrice Nevoit : Nage avec Palmes

Patrick Mandavy : Plongée sportive en piscine

**Présidents de club** : Fabrice Gantheil, P2EL, Patrice Duloisy, ASORTF, Eric Valade, ASPTT, Patrick Mandavy, LPSM, Jean-François Arvy, ABC Plongée, Daniel Rebeyrol, CSL, Pascal Hamelin, Racing Club.

Approbation du PV du CODIR du lundi 14 juin 2021 adopté à l’unanimité.

**Le Forum des associations** de la Ville de Limoges des 04/05 septembre : MERCI aux bénévoles présents et au CSL pour le prêt du bateau, un atout de taille. La promotion des activités subaquatiques : l’essence même du comité

**Le point sur la rentrée :**

Limoges métropole veut développer les sports de haut-niveau : La FFESSM CODEP87 répond à la demande. Une première : financement de 2 lignes d’eau pour la nage avec palmes, à vos chronos …

3 disciplines de la FFESSM déclarées Haut-Niveau par le CNOSF : La nage avec palmes, L’apnée (depuis le printemps 2021) et Le hockey subaquatique

**Partenariat Aquapolis FFESSM**

Rencontre avec le directeur de l’Aquapolis mardi 7 septembre 2021. Proposition d’une convention du 15 septembre au 31 décembre 2021, une autre convention sera établie pour 2022. La convention concerne le bassin multifonctions tous les mercredis pour la pratique de l’apnée et plongée sous-marine pendant les vacances scolaires (2 clubs – priorités aux clubs avec enfants) – Handisub CODEP et formation CODEP accès à la demande).

La Contrepartie proposée pour cette fin d’année et soumise au vote des membres du CODIR : L’Aquapolis a besoin d’aide pour l’organisation d’un triathlon, dimanche 24 octobre 2021 – 8h/13h – postes proposés : accueil et juge ligne d’eau – 25 bénévoles.

Vote : 2 contre donc acceptée. Inscription sur le site du CODEP 87.

**Les piscines et Montulat** :

La loi 2021-1040 du 5 août 2021 a élargi le périmètre d'application du **pass sanitaire** : Ainsi l'accès aux piscines fermées (ERP type X) et piscines ouvertes, ou carrière d’entrainement (ERP type PA) nécessite l'obligation d'un pass sanitaire. **Port du masque non obligatoire**, simplement conseillé, dans les établissements avec Pass sanitaire, il appartient aux associations, en tant qu'organisateur d'activités dans les équipements mis à leur disposition, de faire appliquer le pass sanitaire selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Pour **les clubs** utilisateurs des infrastructures de la ville de limoges, merci de renvoyer **l’assurance responsabilité civile au service des sports**. Suite à la demande de présidents de clubs, une demande des règlements des infrastructures de la ville de Limoges, mis à jour, a été faite le 6 septembre 2021. L’objectif est de transmettre à tous les clubs utilisateurs un document de référence permettant le dialogue et l’explication aux adhérents. Dès le retour de la ville de Limoges : communication aux clubs.

**Montulat** : A l’initiative de Nadia, l’opération « Nettoyage » a eu lieu le 10/07 : Merci aux bénévoles qui ont œuvré avec efficacité et bonne humeur pour tailler, tondre et tronçonner tout ce qui dépassait.

**Les travaux** : Parole à Pascal Hamelin, chef de projet Montulat. Septembre/Octobre : déconstruction totale du hangar actuel (pour rappel, c’était un engagement contractuel à la signature du bail emphytéotique en 2011). L’intégralité des affaires dans le local sera recyclée en déchèterie (tables, chaises, armoires…) Octobre/Novembre : début travaux de maçonneries.

Vote sur l’augmentation du devis, à hauteur de 8 000€ : 4 absentions donc décision adoptée.

**Projet de pose des panneaux photovoltaïques près de la carrière de Montulat** : Suite aux conclusions de la réunion du Lundi 14 Juin du Codir/Codep87 transmissent au maire par email le 19 juin 2020 : L’espace actuellement clôturé ne doit en aucun cas être impacté par le projet tant en phase exploitation qu’en phase travaux. Aucun encombrement, même temporaire du chemin d'accès entre la route et l’entrée (portail) sur le site de plongée (entrave au accès et surtout aux secours, le cas échéant) n’est admissible. Entretien et remise en l’état du chemin d'accès du fait de l’usage par des véhicules autres que les VL du Codep 87 (non impactant) à charge du porteur du projet, un état des lieux contradictoire (référé préventif) sera réalisé par le porteur du projet. Mise en place des moyens nécessaires pour préserver l'espace clôturé de tout ruissellement et/ou de toute pollution qui serait induite par le projet. Connaissance du rétro planning du chantier, avec jour et horaires du chantier.

A ce jour, nous n’avons pas réponse de la mairie de Saint-Sornin-Leulac.

**Montulat : fonctionnement**

1. Cas classique : Le président du club autorisé (FFESSM, Cotisation à jour …) délègue à un directeur de plongée l’organisation de la plongée à Montulat pour les adhérents de son club.
2. Cas mixte : Le président du club autorisé, délègue à un directeur de plongée l’organisation de la plongée à Montulat pour les adhérents de son club et pour les adhérents d’autres clubs (FFESSM, Cotisation à jour…). Le président peut faire payer la part club aux adhérents d’autres clubs. Exemple : plongée de réadaptation, formation plongeur N2 …
3. Cas formation spécifique : Sur demande de la commission, dans le cadre de formations non réalisées dans un club ou pour encourager une formation. Le président FFESSM CODEP 87 peut désigner un directeur de plongée.

Contact du SDIS 87 pour déplacer la R19, en attente de notre accord. Les personnes présentes sont ok si elle ne gêne pas le passage dans le goulet.

**Point sur les licences** : -26 % par rapport à la saison précédente. Très légère remontée pendant les vacances. Nouvelle saison fédérale le 15 septembre 2021.

**Préparation de l’assemblée générale extraordinaire et ordinaire FFESSM - CODEP87 du Lundi 04 octobre 20h.**

Merci de transmettre le message dans vos clubs : tous les licenciés du département sont invités Présidents de commission, une opportunité de parler directement aux licenciés FFESSM de la Haute-Vienne, merci de transmettre pour le 25 septembre l’équivalent de 3 diapos (présentation, bilan, perspectives) pour un temps de parole de 5 min l’AG est une vitrine de la commission, n’hésitez pas à caler une réunion « spécifique » pour votre commission.

**Les Commissions :**

**Commission environnement et biologie subaquatique :**

Formation plongeur Bio 1 prévue en septembre et octobre 2021. Cours théoriques sur 2 week-ends. 8 inscrits. Une session commune avec commission Bio du CODEP 23 puis 1 week-end plongé bio de validation pb1 et pb2 de 2020 prévue du 2 au 3/10/21 au bassin Arcachon.

Nouvelle formation PB1 prévue : Cours théoriques en janvier et mars 2022. Sortie estran Oléron en mars 2022. 1 week-end plongé bio de validation pb1 prévue du 4 au 6/06/22. Pour tout renseignement : Christine Bonnet : biologie@codep87.fr

Jonathan Letuppe, président **commission Archéologie subaquatique** archeo@codep87.fr

Subvention obtenue, statut plongeur pro, mais dérogation sur place.

**Nage avec Palmes** :

Béatrice Nevoit, présidente de la commission Nage avec palmes : Reprise des entraînements le 15 septembre 2021. Le point sur l’achat des monopalmes …

Des formations Nage avec palmes : Samedi 27 mars 2021 : RIFA spécifique nage avec palmes et discussion sur le développement de la NAP.

Les 15 et 16 janvier 2022 puis 05 et 06 février 2022 : initiateurs NAP, juges chronométreurs.

**Commission plongée sous-marine - Technique :**

Roland Rambis, président commission technique départementale Haute-Vienne :

TSI sur un week-end 18 octobre et 08 novembre 2021.

Initial initiateur sur un week-end 13 et 14 novembre 2021.

Recyclage TIV : 06 novembre et 04 décembre.

Formateur de TIV un unique candidat.

Formation GPN4.

E1 examen juin 2022.

RIFAP et recyclage prévu.

EH1 module MPC prévu.

**Tir sur cible subaquatique :**

Pierre Marty, président commission Tir sur cible subaquatique départementale Haute-Vienne et président régional Nouvelle Aquitaine.

Reprise des entrainements le 19 septembre 2021 Présence sur le forum des associations des encadrants Tir sur Cible sur une grande partie du week-end. Bilan positif, entre curieux et personnes motivées pour une initiation. Formation arbitres le dimanche 7 novembre 2021. Une compétition régionale courant mars/avril (en attente du calendrier de la commission nationale) Début juin sera organisé un mini challenge ouvert à tous. Les initiateurs restent à la disposition des clubs de la Haute-Vienne pour une initiation sur leurs créneaux.

Commission Plongée sportive en piscine : Patrick Mandavy.

Commission Apnée : Michel Le Normand.

Commission Médicale : Jean-François Pons.

Commission Juridique et Audiovisuelle : postes à pourvoir.

**Actualités nationales et régionales : CSNA -Comité subaquatique Nouvelle-Aquitaine.**

Vous trouverez dans ce document les axes de développements dont l’accompagnement financier peut se faire par l’ANS et donc la CTAS. [Projet sportif fédéral 2021-2024](https://ffessm.fr/uploads/media/docs/0001/07/1c329e5759bab98aec7f609565ef01bddff4585b.pdf).

CSNA -Comité subaquatique Nouvelle : Le point sur les élections nationales FFESSM. Réponse de la procédure juridique le 16 septembre 2021.

Point d’information de David Bonnet (CTS attaché au président CSNA) sur les Pass’Sport : Le décret est sorti le 10 septembre 2021 Décret n 2021-1171 du 10 septembre 2021 relatif au « Pass'Sport ».

Les bénéficiaires sont les jeunes jusqu’à 17 ans, on n’évoque souvent qu’eux. Cependant, les adultes porteurs de handicap peuvent en bénéficier aussi (article 2), on ne le précise que rarement dans les communications diverses.

CODIR CSNA les 18 et 19 septembre 2021 à Pau.

Rencontre des dirigeants et encadrants les 2 et 3 octobre 2021.

60 ans du CSNA le samedi 20 novembre 2021, repas de gala.

AG Comité régional : Dimanche 21 novembre 2021 à Talence.

Dates à retenir :

Assemblée générale extraordinaire CODEP87 en même temps que l’assemblée générale ordinaire du CODEP 87 en octobre 2021 - lundi 04 octobre 2021 (simple rappel, déjà voté le 21 février 2021)

Assemblée générale ordinaire CSNA à Bordeaux les 20 et 21 novembre 2021

**Proposition de dates :**

CODIR CODEP 87

- Lundi 29 novembre 2021 – 20h maison des sports CODIR CODEP 87

- lundi 17 janvier 2022 – 20h maison des sports.

Dates acceptées à l’unanimité.